

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

LUNDI 11 MARS 2024 A 18H30

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Président

Date de la Convocation : 6 mars 2024

Présents :

Membres élus présents : Monsieur GERVAIS Patrick, Mesdames BOISSET Séverine, CHARRIERE Elisabeth, BARTHELEMY Marie-France, TRUILLET Florence, DALLONGEVILLE Danielle,

Membres nommés présents : Messieurs DUPART Bernard, RALLO Marc

Membres absents : Mesdames SERIO Isabelle, SERRANO Bégonia, GARCIA Sandra, CAYROL Paulette, NICOLAS Marion, DELENTE Raphaëlle, Monsieur QUERCI Gérard,

Procurations : NÉANT

Secrétaire de séance : Madame BATHELEMY Marie-France

<u>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</u>	15
<u>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</u>	8 – Quorum atteint
<u>NOMBRE DE PROCURATIONS</u>	0
<u>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</u>	8

ORDRE DU JOUR :

1. Débat sur le rapport d'orientation budgétaire
2. Élection d'un nouveau membre nommé
3. Renouvellement adhésion UNCCAS et UDCCAS
4. Divers

Ouverture de la séance à 18h30

Monsieur le Président vérifie que le quorum est bien atteint et désigne Madame BARTHELEMY Marie-France comme secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance, adopté à l'unanimité

1. Débat sur le rapport d'orientation budgétaire

Monsieur Patrick GERVAIS, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Monsieur Patrick GERVAIS rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au Président du conseil d'administration du CCAS de présenter à son assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, jointe à la présente délibération.

Cette obligation concerne les CCAS des Communes de plus de 3 500 habitants. Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le conseil d'administration prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire

Discussions au cours de la séance :

Monsieur le Président présente le rapport sur les orientations budgétaires, il rappelle que le CCAS est une structure de droit public et procède à la lecture du document.

Monsieur le Président souligne le fait que de nombreuses petites communes n'ont pas de CCAS, souvent par manque de bénévoles.

Concernant l'analyse de l'exercice 2023 (chapitre 2 du DOB), les membres présents demandent d'y intégrer le nombre de participants pour chaque animation proposée par le CCAS.

Sur la présentation du budget (dépenses/recettes) il est constaté une augmentation des dépenses qui serait liée à l'animation de la Maison en Partage.

Les détails sur le résultat financier du CCAS seront abordés lors du prochain CA du 05 avril 2024.

Pour obtenir des informations sur l'ensemble des missions du CCAS (aides obligatoires, facultatives, ateliers, demande de logement...) il faudrait attendre une année pleine du nouveau fonctionnement car ses éléments doivent être chiffrés sur l'accueil direct ou indirect.

En fin de présentation, il a ensuite été pris acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire à l'unanimité.

2. Élection d'un nouveau membre nommé

Monsieur Patrick GERVAIS, rapporteur, expose :

Démission du Conseil d'Administration de Madame GARCIA Sandra acceptée. Madame SANTACRUZ Sandrine est candidate à ce poste. La candidature de Madame SANTACRUZ Sandrine est approuvée par le Président Monsieur Patrick GERVAIS ainsi que la Vice-Présidente Madame Séverine BOISSET. Monsieur Patrick GERVAIS énonce le profil de Madame SANTACRUZ puis propose un vote à bulletin secret. L'unanimité des membres présents décide d'adopter un vote à main levée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- DE NOMMER Madame SANTACRUZ Sandrine en qualité de membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS
- DE DIRE que Madame SANTACRUZ Sandrine est nommée pour la durée du mandat restante afin que le principe de parité soit respecté

3. Renouvellement adhésions UNCCAS et UDCCAS

Monsieur Patrick GERVAIS, rapporteur, expose :

Le renouvellement de l'adhésion à U.N.C.C.A.S (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale) ainsi qu'à U.D.C.C.A.S (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale) pour l'année 2024.

Voté à l'unanimité.

4. Divers

Pas de questions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19H32.

Procès-verbal mis à l'approbation du conseil d'administration du 10/04/2024
Adopté à l'unanimité
Publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> en date du 24/04/2024.

Le Président,
Patrick GERVAIS

La secrétaire de séance,
Marie-France BARTHELEMY

